

MODALITES COMPLETES DE L'OFFRE
« MAITRISEZ CHAQUE CHANGEMENT DE SAISON AVEC PIRELLI »

1. L'Offre « **MAITRISEZ CHAQUE CHANGEMENT DE SAISON AVEC PIRELLI** » (Ci-après « l'Offre ») est organisée par la société Pneus Pirelli SAS, société au capital de 1.515.858 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 301 768 867, dont le siège social se situe au Parc des Affaires Immeuble Rameau, ZI Paris Nord 2, 22 avenue des Nations, 93420 VILLEPINTE, (Ci-après « L'Organisateur »), du 23 mars au 18 avril 2026, dans les points de vente participants à l'Offre dont la liste est disponible sur www.pirelli.fr ou sur simple demande à l'adresse contactcentertyres.fr@pirelli.com.
2. Cette Offre est ouverte aux personnes physiques majeures et aux sociétés résidant en France métropolitaine, en Corse, DROM-COM, ou à Monaco à l'exclusion de tous les membres du personnel de l'Organisateur, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après désigné : « le Participant »).
3. Pour participer à l'Offre et obtenir un remboursement sous la forme de virement bancaire, le Participant devra :
 - Acheter (montage et pose inclus), dans un même point de vente participant à l'Offre, 2 (deux) ou 4 (quatre) pneumatiques de marque Pirelli toutes gammes Eté, All Season et Hiver de taille de jante supérieure ou égale à 16 pouces (ci-après les « Pneumatiques ») entre le 23 mars et le 18 avril 2026.
Le montant du virement bancaire dépendra du nombre et de la taille de jante des Pneumatiques achetés et montés comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Taille de jante	2 (deux) Pneumatiques	4 (quatre) Pneumatiques
16 pouces	15€	30€
17 pouces	30€	70€
18 pouces	50€	110€
19 pouces et +	60€	130€

Il est précisé que les 2 (deux) ou 4 (quatre) Pneumatiques devront faire l'objet d'un achat simultané auprès d'un même point de vente participant à l'Offre et apparaître sur la même facture.

Pour recevoir le virement correspondant à son achat, le Participant devra successivement :

- Acheter en simultané (achat et pose inclus au sein d'un même point de vente participant) entre le 23 mars et le 18 avril 2026, 2 (deux) ou 4 (quatre) Pneumatiques ; 2 (deux) ou 4 (quatre) Pneumatiques, entre le 23 mars et 11 avril 2026 dans les points de vente appartenant à l'enseigne SPEEDY;
- Se rendre, selon les dates mentionnées ci-dessous, sur la page consacrée à l'Offre sur le site internet www.pirelli.fr, et procéder à son enregistrement en ligne en fournissant l'ensemble des informations demandées :
 - o Si l'achat des Pneumatiques a été réalisé dans les points de ventes appartenant à l'enseigne SPEEDY : avant le 25 avril 2026 à 23h59 ;
 - o Si l'achat des Pneumatique a été réalisé dans un point de vente autres que ceux appartenant à l'enseigne SPEEDY : avant le 02 mai 2026 à 23h59

A l'issue de l'enregistrement, le Participant recevra un email lui confirmant son enregistrement et contenant un lien lui permettant de procéder à son inscription définitive à l'opération. A ce titre, il lui sera alors demandé de télécharger directement en ligne sa facture d'achat et de pose des Pneumatiques (scan), la carte grise du véhicule sur lequel ont été montés les Pneumatiques ainsi que son IBAN (RIB). Dans le cas où le Participant est une société, l'IBAN (RIB) transmis doit être celui de la société.

A la fin de son inscription, le Participant recevra un email récapitulatif.

Il est précisé que :

- a- Pour les particuliers, la facture d'achat et de pose de Pneumatiques doit être au même nom que celui de la carte grise de véhicule sur lequel ont été montés les Pneumatiques.
- b- Pour les sociétés, la facture d'achat et de pose de Pneumatiques doit être au même nom que celui du cotitulaire (Champs C.4.1) figurant sur la carte grise de véhicule sur lequel ont été montés les Pneumatiques. Dans l'absence de cotitulaire, le nom retenu sera celui du titulaire figurant sur la carte grise (Champs C1).

En cas de difficulté lors de son inscription en ligne, le Participant pourra contacter l'assistance téléphonique au **09 78 45 05 89** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le Participant devra conserver l'original de la facture d'achat et de pose des Pneumatiques et ce jusqu'à réception de son virement. En cas de non réception de son virement ou de contestation, l'ensemble de ces documents pourra être demandé par l'Organisateur.

Une fois sa demande de participation reçue, un contrôle de conformité sera effectué par l'Organisateur. A la suite de ce contrôle, le Participant recevra un email l'informant que sa demande est conforme. Le Participant recevra alors son virement dans un délai de 48 heures à compter de la réception de l'email l'informant de la conformité de son dossier.

- 4. Toute participation incomplète, erronée, illisible, non enregistrée sur le site internet www.pirelli.fr avant les dates mentionnées dans l'article 3 des présentes modalités ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni son virement ni aucun dédommagement ou indemnité.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités de l'Offre ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture en cas de suspicion de fraude.

Enfin, il est en outre précisé que l'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais fonctionnement du réseau internet, ou de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux internautes, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, dans le cadre de leur participation à l'Offre.

- 5. Il est précisé que l'Offre est non cumulable avec toute autre opération promotionnelle organisée par l'Organisateur. S'agissant des personnes physiques, cette Offre est limitée à un seul virement par véhicule (même numéro d'immatriculation). De même, cette Offre est limitée à un seul virement par société (même numéro de RCS).
- 6. Le Participant bénéficiera de son remboursement uniquement par virement bancaire. Toute autre forme de remboursement est exclue. Pour les professionnels, l'IBAN (RIB) communiqué par le Participant devra être au nom de la société indiquée sur la facture d'achat et de pose des Pneumatiques.
- 7. En cas de suspicion de fraude ou falsification sur la facture d'achat et de pose des Pneumatiques, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture et également de la carte grise du véhicule sur lequel ont été montés les Pneumatiques. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en outre en droit de refuser la demande de remboursement du Participant.
La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Clients ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.
Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

8. Chaque Participant, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes modalités complètes de l'Offre.
9. Il est rappelé que pour participer à l'Offre, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, numéro de téléphone, ...). Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution et à l'acheminement le cas échéant de leur dotation. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, responsable de leur traitement, pour la seule gestion de l'Offre, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant la remise des dotations.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux Participants l'autorisation d'exploiter leurs coordonnées à des fins de prospection commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, "Informatiques et Libertés", telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, toute personne qui communique des données personnelles bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation du traitement et d'un droit à la portabilité des données personnelles la concernant auprès de l'Organisateur. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : **Pneus Pirelli SAS – Service Trade Marketing - Immeuble Rameau, Paris Nord 2, 22 avenue des Nations BP 43021 Villepinte 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex** ou par courrier à l'adresse suivante : DPO.West.Europe@pirelli.com. Pour toute autre question relative à leurs données personnelles, les Participants peuvent contacter le délégué à la protection des données de l'Organisateur à l'adresse suivante : DPO.West.Europe@pirelli.com et en cas de contestation, les Participants peuvent former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante : www.cnil.fr.

Chaque Participant souhaitant participer à cette Offre devra avoir préalablement pris connaissance et accepté la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible sur la page destinée à l'Offre sur www.pirelli.fr.

10. Les présentes modalités sont soumises à la Loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à celles-ci doivent être formulées par demande écrite au plus tard le 17 mai 2026 (cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante : PNEUS PIRELLI S.A.S – Service Trade Marketing Auto - Immeuble Rameau, ZI Paris Nord 2 - 22 avenue des Nations - BP 43021 Villepinte - 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex. Aucune contestation envoyée passée ce délai ne sera examinée par l'Organisateur. Pour tout différend relatif à l'interprétation ou l'application des présentes modalités, il est expressément prévu que le Participant, comme l'Organisateur, chercheront au préalable une solution amiable en usant de leur bonne diligence. Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée et qu'un désaccord persiste sur l'application ou l'interprétation des présentes modalités, sous réserve des dispositions légales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.